



# Plan de lutte contre l'intimidation et la violence



## Le contenu prescrit du plan de lutte

<b>NOM DE L'ÉCOLE</b>	École de la Haute-Ville
<p>Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école. Tout membre du personnel d'une école doit collaborer à la mise en œuvre du plan de lutte contre l'intimidation et la violence et veiller à ce qu'aucun élève de l'école à laquelle il est affecté ne soit victime d'intimidation ou de violence.</p> <p>La direction de l'école doit désigner, parmi les membres du personnel de l'école, une personne chargée, dans le cadre de sa prestation de travail, de coordonner les travaux d'une équipe qu'elle doit constituer en vue de lutter contre l'intimidation et la violence.</p>	
<b>COMITÉ ÉCOLE</b>	
<b>RESPONSABLE</b>	Caroline Bachand
	Lyne Gladu
	Marie-Claude Crête
	Josée Ann Perron Abran

<input checked="" type="checkbox"/> Plan présenté au conseil d'établissement	Date	12 novembre 2018
<input checked="" type="checkbox"/> Plan approuvé par le conseil d'établissement	Date	À venir
<input checked="" type="checkbox"/> Document explicatif remis aux parents	Date	Comité de révision Dépliant envoyé aux parents, site de l'école

## Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence dans les écoles (article 75 de la LIP)

### 75.1 Le conseil d'établissement approuve le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposés par la direction de l'école

Article	Stratégie locale d'interventions, référentiel et outils
Article 75.1-1 Analyse de la situation de l'école en regard de l'intimidation et de la violence	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ État de situation : <b>Compilation des situations d'intimidation, révision du code de vie, consultation des élèves du conseil des élèves</b></li> <li>○ Prise de position claire :</li> <li>○ Priorités de l'année : <b>Orientation de l'école : Développer de bonnes habitudes de vie et des habiletés sociales. Objectif de l'école : favoriser les relations harmonieuses entre les élèves</b></li> <li>○ Consultation des élèves du conseil des élèves</li> </ul>

Article	Stratégie locale d'interventions, référentiel et outils
<p>Article 75.1-2</p> <p>Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accueil des élèves et des adultes à l'école : <b>plan effectifs sur la sécurité des bâtiments</b></li> <li>○ Passage d'un ordre d'enseignement à l'autre : <b>Comité passage primaire/secondaire, rencontre groupe tuteur, rencontre des professionnels, rencontre des services, suivi des dossiers, SPI, portes ouvertes</b></li> <li>○ Gestion de classe : <b>Comité lien d'attachement</b></li> <li>○ Développement des compétences personnelles et sociales dont la résolution de conflits : <b>TES, LOFT, psychoéducateur, professionnels, la Source, enseignants</b></li> <li>○ Participation des élèves à la planification et à la vie scolaire : <b>présence d'un conseil des élèves dans l'école et représentants au Conseil d'établissement</b></li> <li>○ Gestion de conflits : <b>Application du code de vie, médiation, rencontres TES, psychoéducateur, enseignants, gestion de classe</b></li> <li>○ Développement des compétences personnelles et sociales, notamment l'empathie : <b>TES, LOFT, psychoéducateur, professionnels, la Source, enseignants</b></li> <li>○ Interventions efficaces en vue d'agir tôt (transition préscolaire-primaire)</li> <li>○ Interventions efficaces en vue d'agir tôt (transition primaire-secondaire) : <b>Comité passage primaire/secondaire, rencontre pour passation des dossiers particuliers, présence des professionnels au dossier, rencontre tuteurs, portes ouvertes</b></li> <li>○ Intimidation-cyberintimidation-homophobie : <b>ateliers sur la cyber intimidation par Justice alternative, semaines thématiques</b></li> <li>○ Aménagement et organisation de la cour de récréation : <b>Surveillance active par les surveillants sur l'heure du dîner, rencontres mensuelles avec les surveillants projet embellissement de la cour d'école, projet sur les saines habitudes de vie</b></li> <li>○ Plan de surveillance stratégique : <b>midi de garde par les directions adjointes, surveillance accrue à différents points stratégiques dans l'école lors des battements</b></li> </ul>

<p>Article 75.1-3</p> <p>Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Établissement des modalités de communication avec les parents : <b>appel téléphonique, suivi agenda, communication via courrier électronique, rencontres</b></li> <li>○ Engagement des parents sollicité dans le plan de lutte : <b>conseil d'établissement</b></li> <li>○ Document destiné aux parents expliquant le plan de lutte et la position de l'école face à la violence et l'intimidation : <b>dépliant</b></li> <li>○ Procédures lors d'une situation de violence ou d'intimidation : <b>Règlement no 2 au code de vie</b></li> <li>○ Offre de soutien aux parents au besoin : <b>Référence à des services offerts à l'école</b></li> <li>○ Aide-mémoire pour différencier les cas de conflits des cas d'intimidation : <b>document à produire</b></li> <li>○ Informations sur le site de l'école</li> </ul>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Article	75.1-5 Les <u>actions</u> qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne	75.1-7 Les <u>mesures de soutien</u> ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence, ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte	75.1-8 Les <u>sanctions disciplinaires</u> applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes	75.1-9 Le <u>suivi</u> qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence
	<b>Actions</b>	<b>Soutien</b>	<b>Sanctions</b>	<b>Suivi</b>

<b>Auteur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Rencontre par la direction ou l'intervenant désigné dans l'école</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Téléphone ou communication écrite aux parents</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Conservation des informations au secrétariat de l'école : <b>dossier de l'élève PSI</b></li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Conséquence en lien avec le geste : <b>gradation des conséquences en lien avec le code de vie</b></li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Mise en place de mesures de soutien : <b>TES, professionnels, enseignants</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Possibilité de faire un plan d'intervention : <b>Plan d'action et soutien</b></li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Rencontre(s) avec un professionnel de l'école : <b>au besoin</b></li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Participation à des activités d'habiletés sociales : <b>TES, LOFT, psychoéducateur, professionnels, la Source, enseignants</b></li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Offre de soutien aux parents par le biais des CSS ou organismes communautaires : <b>CAVAC, Justice alternative, service de police</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Application du code de vie</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Conséquences en lien avec le geste posé : <b>gradation des conséquences en lien avec le code de vie</b></li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Une réparation est prévue et elle sera en lien avec le geste posé : <b>différentes conséquences possibles : la direction se réserve le droit d'adapter la conséquence selon la gravité du geste commis</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place soient appliquées et respectées par l'élève</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Un suivi aux parents sera donné pour les informer de la situation et voir comment ils s'organisent avec le support offert : <b>TES, professionnels au dossier</b></li> </ul>
<b>Victime</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Rencontre par la direction ou l'intervenant désigné dans l'école</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Téléphone ou communication écrite aux parents</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Conservation des informations au secrétariat de l'école : <b>dossier de l'élève PSI</b></li> <li><input type="checkbox"/> Conséquence en lien avec le geste</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Mise en place de mesures de soutien : <b>TES, professionnels, enseignants</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Possibilité de faire un plan d'intervention : <b>Plan d'action et soutien</b></li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Rencontre(s) avec un professionnel de l'école : <b>au besoin</b></li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Possibilité de participer à des activités d'estime de soi ou d'habiletés sociales : <b>TES, LOFT, psychoéducateur, professionnels, la Source, enseignants</b></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place soient appliquées et respectées par l'élève</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Un suivi aux parents sera donné pour les informer de la situation et voir comment ils s'organisent avec le support offert : <b>TES, professionnels au dossier</b></li> </ul>
<b>Témoin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Rencontre par la direction ou l'intervenant désigné dans l'école: <b>au besoin</b></li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Téléphone ou communication écrite aux parents: <b>au besoin</b></li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Conservation des informations au secrétariat de l'école : <b>dossier de l'élève PSI</b></li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Conséquence en lien avec le geste: <b>au besoin</b></li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Mise en place de mesures de soutien: <b>au besoin</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Possibilité de faire un plan d'intervention : <b>au besoin</b></li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Rencontre(s) avec un professionnel de l'école : <b>au besoin</b></li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Possibilité de participer à des activités d'estime de soi ou d'habiletés sociales : <b>au besoin</b></li> </ul>		
<b>Article</b>		<b>Stratégie locale d'interventions, référentiel et outils</b>		

<p>Article 75.1-4</p> <p>Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation des médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Fiche de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence : <a href="#">formulaire de dénonciation d'une situation conflictuelle</a></li> <li>○ Adresse courriel de la direction ou d'un professionnel de l'école</li> <li>○ Coordonnées de la personne à contacter à l'agenda de l'élève : <a href="mailto:hv.info.intimidationsvdc.qc.ca">hv.info.intimidationsvdc.qc.ca</a></li> <li>○ Formulaire de dénonciation : remis au secrétariat. L'éducatrice responsable vérifie quotidiennement afin d'assurer un suivi</li> <li>○ Modalités pour formuler une plainte : <a href="#">rencontre avec le service de police ou un intervenant de Justice alternative</a></li> <li>○ Les parents s'adressent à la direction par lettre, par téléphone ou en prenant rendez-vous à l'interne pour déposer un signalement</li> </ul>
<p>Article 75.1-6</p> <p>Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ La fiche de signalement est gardée dans un lieu déterminé par la direction et est accessible aux personnels autorisés seulement : <a href="#">utilisation du SPI</a></li> <li>○ Le formulaire de dénonciation d'une situation conflictuelle, tout en étant accessible, doit permettre l'anonymat : <a href="#">Formulaire de dénonciation d'une situation conflictuelle est disponible au secrétariat. Les élèves devront retourner le formulaire à la réception. Le formulaire sera également dans l'agenda de l'élève et sur le site de l'école.</a></li> </ul>